



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'un statut de l' élu associatif

Question écrite n° 25375

Texte de la question

Mme Annie Chapelier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'importance de l'engagement bénévole dans le fonctionnement des associations. Actuellement, près de quatorze millions de citoyens œuvrent bénévolement au sein d'une association. Par leurs actions, ils animent la vie locale que ce soit dans le domaine sportif, culturel, caritatif, social ou éducatif. De par leur dévouement, les dirigeants des petites associations locales effectuent un travail de premier plan dans l'animation de la vie associative des communes et notamment celle des communes rurales. Néanmoins, force est de constater que, depuis plusieurs années, le tissu associatif rencontre de nombreuses difficultés (notamment financières et humaines), au point même que nombre d'entre elles sont actuellement menacées de dissolution. Elle l'interroge sur la mise en place d'un statut de l' élu associatif qui permettrait de donner un second souffle au système associatif français.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Chapelier](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25375

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11272

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)